

Avis aux organisations participantes et aux membres

Le 16 mars 2011

2011-022

AVIS DE MODIFICATION DES DROITS DE NÉGOCIATION SUR ACTIONS

Groupe TMX inc. est heureux d'annoncer les modifications apportées au barème des droits de négociation sur actions qui entreront en vigueur le 1^{er} avril 2011, sujet à l'obtention des approbations réglementaires.

Ces modifications donnent suite aux commentaires reçus des participants au marché lors d'une consultation et offrent des économies aux utilisateurs

appliquera automatiquement ces économies à la facture mensuelle des participants/membres admissibles.

Mainteneurs de marchés – Titres à faible cours

Un changement aux taux des mainteneurs de marché sur les titres à faibles cours est également en cours pour harmoniser ces taux avec les nouveaux droits sur les titres à faible cours pour le marché continu après l'ouverture. Les droits sur la négociation active et le rabais pour la négociation passive seront tous deux réduits de 0,0003 \$ à 0,00015 \$.

Afin de continuer à reconnaître la contribution des mainteneurs de marchés à la négociation de ces titres, des incitatifs supplémentaires pour le maintien du marché sur les titres à faible cours sont à l'étude et seront annoncés dans un proche avenir après de nouvelles consultations avec les participants au marché.

Veillez consulter le barème des droits de négociation sur actions ci-joint qui reflète tous les changements entrant en vigueur le 1^{er} avril 2011. Veuillez communiquer avec votre gestionnaire de compte TMX pour toute question.

Jeff Foster	(416) 947-4229
Monika Marcziova	(416) 947-4534
Olga Trofimova	(416) 947-4355

À propos de Groupe TMX (TSX-X)

Les filiales clés de Groupe TMX exploitent des marchés au comptant et dérivés pour diverses catégories d'actifs dont les actions, les titres à revenu fixe et les produits de l'énergie. La Bourse de Toronto, la Bourse de croissance TSX, la Bourse de Montréal, la Natural Gas Exchange, la Boston Options Exchange (BOX), Shorcan, Equicom et d'autres sociétés de Groupe TMX offrent des espaces de négociation, des services de compensation, des produits de données et d'autres services à la communauté financière mondiale. Groupe TMX a son siège social à Toronto et des bureaux à Montréal, à Calgary et à Vancouver. Pour plus de renseignements sur Groupe TMX, visitez notre site Web au www.tmx.com

Une version anglaise de cet avis est disponible sur notre site Web à l'adresse www.tmx.com.
An English version of this notice is available on our web site at www.tmx.com.

Barème de droits de négociation sur les actions
En vigueur le 1^{er} avril 2011

Droits d'installation ponctuels pour les nouvelles organisations participantes et les membres

Bourse de Toronto **Droits**

Droit d'admission : 5 000 \$

Droit d'inscription (demandeur négociant) : 60 000 \$
 45 000 \$ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Droit d'inscription (demandeur non-négociant) : 15 000 \$
 45 000 \$ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP
 45 000 \$ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Bourse de croissance TSX **Droits**

Droit d'admission : 1 000 \$

Droit d'inscription (demandeur négociant) : 30 000 \$
 22 500 \$ seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Droit d'inscription (demandeur non-négociant) : 7 500 \$ plus TPS
 22 500 \$ seront appliqués comme frais de mise à jour du droit d'inscription avec l'activation d'un numéro de négociation d'OP
 22 500 \$ du droit d'inscription seront appliqués comme crédit sur les frais de négociation de la première année

Droits de négociation (en fonction du volume, sauf si stipulé autrement)

Bourse de Toronto **Droits**

Droit de base : 1 500 \$ par mois

Conditions spéciales de règlement : 0,001 \$ / action / côté jusqu'à un maximum de 100,00\$ par côté

Les valeurs mobilières ci-dessous sont exclues du calcul des frais du marché en continu après ouverture et sont facturées comme suit :

Droits/Bons de souscription : Côté actif – 1/40^e

Critères d'admissibilité au programme de récompenses des clients de TMX

Au moins 80 % de tous les volumes exécutés sur l'ensemble des marchés boursiers au Canada doivent l'être sur TMX. L'admissibilité à cette catégorie de récompenses est basée sur le fait que les seuils de négociations ont été atteints au cours de la période des six mois précédents. L'escompte de taux pour la catégorie des récompenses de clients sera calculé et cumulé mensuellement et payé à l'origine au terme des six premiers mois, et par la suite sera versé mensuellement, sous réserve du maintien de l'admissibilité.

Les ordres Jitney ne sont pas facturés selon le volume des transactions sur le marché continu après l'ouverture. Ils sont facturés selon les droits de base.

Lorsque la liquidité est fournie par la portion non divulguée d'un ordre iceberg durant le marché continu après l'ouverture, le crédit est plafonné à 0,0002 \$ par action pour les titres dont le cours par action est de 1 \$ ou plus et plafonné à 0,000 \$ pour les titres dont le cours par action est inférieur à 1 \$ pour le volume non divulgué.

Le volume non divulgué d'un ordre iceberg et le volume d'un ordre Jitney ne sont pas inclus dans le calcul des seuils de volume pour les négociations sur le marché en continu après l'ouverture.

À l'échelle de l'organisation, tout crédit net du marché en continu après l'ouverture sera premièrement appliqué en compensation des autres frais de négociation de la firme. Tout crédit net restant sera versé à l'organisation.

Plateforme d'impression croisée : **GRATUITE**
 Les transactions croisées involontaires sont facturées selon les droits du marché en continu après l'ouverture

Opérations croisées hors circuits : **GRATUITES**
 Opération de base, CMPV, opération conditionnelle, opération de séance boursière spéciale, opération interne croisée

NEX	Droits
------------	---------------

Transactions	0,0005 \$ / action / côté 3,00 \$ par côté minimum / 50,00 \$ par côté maximum
---------------------	---

Programme d'inscription incitatif de la Bourse de croissance TSX

